

## **Mouvement Ouvrier Chrétien**

Chaussée de Haecht, 579

1030 - BRUXELLES

FL/mv/B.2.4.3/2010.05.25

# **Programme politique du Mouvement Ouvrier Chrétien**

*Elections législatives du 13 juin 2010*

# *Sommaire*

Préambule .....	3
1. Démocratie : relégitimer et renforcer la démocratie représentative en soutenant la démocratie participative et citoyenne et développer les valeurs de solidarité, d'accueil et de justice .....	5
2. Sécurité sociale : mieux financée pour assurer durablement une protection sociale améliorée. ....	8
3. Fiscalité : plus de justice fiscale pour l'action publique face à la crise et pour œuvrer au développement durable .....	11
4. Santé : développer la couverture solidaire pour assurer à tous des soins de qualité .....	13
5. Emploi : favoriser un emploi de qualité et durable pour chacun par une meilleure articulation entre les niveaux de pouvoir .....	15
6. Mobilité : renforcer et concerter les politiques visant à limiter les transports polluants et à proposer des alternatives crédibles et abordables .....	18
7. Logement : contribuer au respect du droit fondamental à un logement de qualité .....	20
8. Enjeux européens et internationaux .....	22
9. Affaires étrangères et coopération au développement .....	25
10. L'institutionnel .....	28

## Préambule

---

Dans la perspective des élections législatives anticipées du 13 juin 2010, le MOC rappelle ses principales revendications en matière socio-économique en vue d'orienter les choix politiques fondamentaux que devra opérer le prochain gouvernement dans la négociation de son programme de législature. Ces revendications s'intègrent dans un projet de société de gauche au sein duquel l'idéal d'égalité vaut comme principe politique directeur.

Ces élections – et l'action du futur gouvernement – s'inscrivent dans un contexte de crise globale, à la fois financière, économique, sociale, environnementale... et communautaire.

Nous ne pouvons en aucun cas sous-estimer l'énorme défi collectif que présente la situation actuelle et les innombrables difficultés auxquelles nous devons faire face pour sortir positivement d'un modèle de développement qui a d'ores et déjà atteint ses limites et qui risque, à situation inchangée, de priver les prochaines générations d'un avenir tout simplement viable.

Dans un tel contexte, pour le moins inédit, seule une politique à visée réellement égalitaire est, selon nous, en mesure de non seulement corriger les effets socialement et économiquement dévastateurs de la crise actuelle, mais également de s'attaquer à ses causes réelles et d'opérer ainsi une transition économique, sociale et environnementale qui soit *juste*.

La crise actuelle plonge en effet ses racines dans un modèle de développement fondamentalement inégalitaire. Nous devons rappeler que la cause de la crise financière et économique réside dans l'accroissement des inégalités, dans la paupérisation accrue du monde du travail et dans la fragilisation toujours plus grande de l'emploi et des modes de redistributions des richesses<sup>1</sup>. Si nous admettons que la crise financière et économique s'origine dans une crise de l'emploi et de la répartition des richesses, alors nous devons défendre qu'une bonne partie de la solution à la crise se trouve dans la lutte contre le chômage et dans une meilleure redistribution des ressources sociales et économiques.

Plus globalement encore, la critique du capitalisme financier doit s'accompagner d'une critique du modèle de croissance capitaliste comme tel. Tout comme le capitalisme financier n'a pas vu venir la crise, tant il était (et reste) obsédé par l'optimisation du profit à court terme, le modèle de croissance capitaliste reste, par principe, aveugle aux enjeux majeurs de la crise climatique et environnementale tant il est obnubilé par la recherche de nouveaux marchés et la création de nouveaux produits.

Nous devons impérativement appréhender la crise actuelle comme une opportunité – sans doute unique – pour imaginer de nouveaux modes de développement qui ne nous conduisent pas à une dette environnementale ingérable et aux désastres sociaux sans précédent qu'elle produirait inévitablement.

Pour qu'un autre modèle de développement soit possible, il nous faut transformer radicalement notre manière de produire, de consommer, de vivre. Nous réclamons et devons obtenir **plus de qualité de vie**, par de meilleurs services publics, une répartition plus équilibrée du travail et de la richesse, l'égalité d'accès à l'éducation, aux droits culturels, à la santé. Il nous faut remplacer les indicateurs de croissance par des **indicateurs de bien-être**, social comme environnemental. Nous devons exiger **plus de redistribution sociale et de justice fiscale**. Il nous faut promouvoir un modèle économique qui ne se fonde plus sur la compétition et les inégalités, mais sur la **coopération, les services collectifs et la satisfaction des besoins de base pour chaque être humain**.

---

<sup>1</sup> Deux récents rapports, l'un de l'OIT et l'autre de l'OCDE montrent que dans le monde, et aux Etats-Unis particulièrement, les inégalités salariales se renforcent depuis plus de vingt ans, la pauvreté augmente et l'on assiste à un recul notable de la part des salaires dans la valeur ajoutée dont la part réservée au profit et au capital ne cesse de croître. C'est vrai également en Europe, où la part salariale normalisée dans la valeur ajoutée est passée de 66,3 % en 1982 à 57,7 % en 2006.

Ainsi, **sur le plan socio-économique**, notre priorité va à la sécurité sociale, dans le sens le plus large. C'est-à-dire celui de la sécurité d'existence pour chacune et chacun, mais aussi celui de l'insertion et de la participation de tous à la société et du meilleur épanouissement personnel dans un plus grand bien-être collectif. Le progrès, encore une fois, ne peut être réduit à la croissance du PIB. La croissance doit être inscrite dans une perspective de développement humain et durable dans tous les domaines, intégrant l'économique, le social, le culturel et l'environnemental s'appuyant sur la participation démocratique de la population et s'accompagnant d'une plus juste redistribution et d'une meilleure qualité de vie.

En ce sens, le MOC ne peut accepter le sous-emploi et s'inquiète de la croissance du chômage ainsi que de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité qui atteignent non seulement les allocataires sociaux mais aussi de plus en plus de personnes qui ont un travail mal rémunéré ou à temps partiel. Nous demandons par conséquent au Gouvernement de placer la lutte contre ces évolutions et leurs causes au rang de ses priorités.

**En matière budgétaire**, le MOC réclame du Gouvernement qu'il se donne les moyens financiers d'assurer des services publics de qualité par une fiscalité qui poursuive deux objectifs majeurs : celui de plus d'égalité et celui d'une transition écologique durable et juste. A cet égard, le MOC veut réaffirmer ici le rôle régulateur de l'Etat, et attend du futur Gouvernement qu'il prenne l'initiative d'encadrer la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité en vue de lutter contre la précarité énergétique en protégeant mieux les consommateurs les plus faibles et d'assurer à nouveau une égalité d'accès à l'énergie pour tous les ménages. Il s'agit notamment de favoriser les économies d'énergie par l'introduction d'une tarification progressive<sup>2</sup> et solidaire. Il y a lieu également de contrôler les pratiques commerciales et d'instaurer un tarif social unique et réellement bas par rapport au prix du marché. Le MOC demande enfin aux prochains partenaires gouvernementaux de s'opposer aux velléités européennes de privatisation et de marchandisation des services publics et de dérégulation marchande de certains services sociaux d'intérêt général consécutive à la transposition de la « Directive service » dans le droit belge.

**Sur le plan institutionnel**, nous estimons que la volonté de régionaliser davantage certaines politiques, comme l'emploi ou la santé, cache des intentions idéologiques en faveur de la privatisation de la protection sociale et le développement d'un modèle d'Etat social-libéral privilégiant la responsabilité individuelle plutôt que la responsabilité collective. Nous y sommes fermement opposés et considérons qu'il faut plutôt améliorer l'articulation entre l'Etat fédéral et les entités fédérées dans le cadre qui existe aujourd'hui. Du fait que dans plusieurs domaines, les compétences sont réparties à différents niveaux (Fédéral, Communautés, Régions), il importe que le Fédéral prenne les initiatives nécessaires à une optimisation de la collaboration entre eux, dans un souci de cohérence et d'amélioration du fonctionnement des différentes institutions au service des citoyens. En tout état de cause, nous nous opposons fermement à toute forme de dé-fédéralisation, fût-elle partielle, de notre système de sécurité sociale et du droit du travail.

Nous insistons enfin sur l'absolue nécessité d'entamer une **réelle transition écologique** qui soit à la hauteur des défis actuels, notamment en termes de réchauffement climatique. Cela suppose l'instauration d'un projet politique de développement durable qui passe par des choix clairs et cohérents dans tous les domaines des politiques publiques (emploi, fiscalité, logement, énergie, etc.) et ce, dans l'objectif d'élaborer sans tarder un nouveau modèle de développement, durable et respectueux des hommes et de leur environnement naturel.

---

<sup>2</sup> Fixation d'un prix maximum et progressif par tranche de consommation tenant compte de la composition des ménages et de l'état des installations.

# 1. **Démocratie : relégitimer et renforcer la démocratie représentative en soutenant la démocratie participative et citoyenne et développer les valeurs de solidarité, d'accueil et de justice**

La chute anticipée du Gouvernement sur des enjeux institutionnels dont la technicité et les enjeux – aussi importants soient-ils – restent globalement très éloignés des préoccupations de la très grande majorité des citoyens et des travailleurs, autrement plus inquiets des conséquences sociales de l'actuelle crise économique sur leur qualité de vie quotidienne, aura malheureusement contribué un peu plus encore à délégitimer la démocratie représentative et à affaiblir l'action et la participation citoyenne.

Il ne faut en aucun cas sous-estimer les effets potentiellement dangereux de cette situation qui minent profondément la crédibilité et la légitimité du modèle démocratique et de l'Etat et qui risquent de renforcer le repli individualiste, les discours populistes et l'adhésion à des partis ou des thèses extrémistes.

Trop de nos concitoyens en effet ne se sentent plus concernés par le fonctionnement démocratique ou s'estiment totalement délaissés par les institutions et les responsables politiques, considérant que leurs problèmes et aspirations ne sont pas réellement pris en compte par ceux-là même qui ont été mandatés pour s'en occuper.

Il est par conséquent crucial de restaurer une démocratie vivante, susceptible de permettre aux citoyens de retrouver confiance dans l'Etat, les services publics, la fonction politique. Pour ce faire, chacun doit jouer son rôle : les partis politiques et les mandataires doivent mettre en place des règles éthiques nécessaires à une démocratie représentative et délibérative de qualité, et mieux faire connaître aux citoyens les enjeux politiques et le projet de société qu'ils défendent ; les associations volontaires et les mouvements sociaux doivent vivifier la démocratie participative et le débat citoyen en amenant chacune et chacun à s'impliquer plus activement dans la vie sociale et politique.

Ce renouveau démocratique passe notamment par la revalorisation du rôle du Parlement et par une consultation accrue et structurée avec la société civile organisée. Ce qui implique que les partis et les parlementaires refusent de bâcler le débat démocratique en s'imposant ou en acceptant des agendas et des méthodes de travail qui empêchent un réel dialogue avec les associations et un examen suffisamment approfondi des questions de société qui leurs sont soumises.

La crise globale que nous traversons (financière, économique, sociale, environnementale), par son ampleur et sa gravité, doit précisément être l'occasion d'une mobilisation et d'un débat collectif qui puisse tracer les contours d'un projet de société et d'un projet de développement susceptibles de rencontrer les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Le MOC lance donc un appel à l'organisation d'un **forum de la société civile organisée**, impliquant étroitement les partenaires sociaux et le secteur associatif, en vue de tracer les lignes de force d'un **nouveau modèle de développement** pour les 20 ans qui viennent. Ce forum de la société civile organisée aurait pour mission de proposer, au-delà des échéances et enjeux électoraux de court terme, une véritable feuille de route autour des questions et enjeux majeurs relatifs au modèle de société que

nous voulons construire (politique climatique et environnementale, protection sociale, fiscalité, lutte contre la pauvreté,...).

L'organisation d'un tel forum aurait en outre comme vertu de rehausser la légitimité de la démocratie représentative, en lui donnant la constance et la durabilité qui lui font si souvent défaut.

Le MOC réaffirme en outre la revendication démocratique fondamentale d'octroi du **droit de vote et d'éligibilité** complet, tant au niveau local que régional et fédéral, pour les personnes d'origine étrangère qui sont installées en Belgique.

Le MOC rappelle qu'un Etat démocratique, c'est un Etat qui assure le droit des personnes à la dignité et à des conditions de vie décentes. C'est en ce sens que le MOC réclame du prochain gouvernement qu'il apporte une vraie réponse à toutes celles et ceux qu'on appelle les « sans papiers » qui rejoignent notre pays en espérant un avenir meilleur.

- Il faut que soient enfin mis en œuvre **une procédure permanente et des critères clairs de régularisation** (transparence et objectivité), sous la responsabilité d'une commission permanente et indépendante du Ministre de l'Intérieur. Ces critères, comprenant l'ancrage local et le contrat de travail doivent être traduits en loi.
- Il conviendra **d'évaluer sans tarder l'opération de régularisation** menée par le gouvernement sortant ; une évaluation complète, objective et indépendante devrait être menée par le Collège des médiateurs fédéraux.
- Le futur gouvernement devra **assouplir les règles relatives à la protection internationale et au statut de réfugié et de la protection subsidiaire**, notamment par rapport à certains pays à risques et à certaines catégories de personnes fragilisées. Une attention particulière devra être portée aux nouveaux motifs d'immigration : les causes sociales, environnementales, climatiques.
- Le Gouvernement devra aussi, d'urgence, **améliorer les conditions d'accueil des candidats réfugiés**.
  - En centres ouverts, il faudra augmenter le personnel d'encadrement de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) et améliorer les conditions de vie sur place, tant sur le plan matériel que familial. Mais, au lieu d'augmenter le nombre de places, le MOC insiste pour qu'on limite, au contraire, la durée des séjours en centres ouverts. Au-delà d'un délai raisonnable de six mois, les demandeurs doivent pouvoir bénéficier d'une aide équivalente au revenu d'intégration, dispensée par les CPAS dans une juste répartition, mais financée par le Fédéral.
  - Pour ce qui concerne les centres fermés, le MOC réitère une revendication ancienne et ferme : ils doivent disparaître purement et simplement. De même, le Gouvernement devra impérativement **exclure, par une loi, tout type d'enfermement des enfants**, même dans des structures distinctes des centres fermés et soi-disant adaptées.

De façon générale, le Gouvernement doit cesser de se contenter de gérer les urgences et devra mettre en place **une réelle politique de migration « proactive »**. Une politique qui ne réduise pas le débat aux questions d'asile et ose entendre des arguments d'experts, même s'ils vont à l'encontre de « l'opinion publique ». En effet, les questions d'asile et d'immigration dépassent largement la question de savoir qui peut rentrer en Belgique, y circuler librement, y travailler. Ces politiques renvoient à des choix fondamentaux: liberté, sécurité, justice, mais aussi coopération, développement, diversité culturelle, intégration, accueil et protection.

De même le Gouvernement devra peser sur **l'Europe** pour l'inciter à mener **une politique d'immigration qui ne soit pas dictée par des considérations exclusivement économiques** et une approche sécuritaire visant à réduire le nombre de demandeurs d'asile peu qualifiés, mais au contraire une politique d'immigration cohérente nourrie d'objectifs sociaux et de respect des droits de l'homme. Pour le MOC, il est inacceptable de dresser des grillages pour refouler les êtres humains alors que, dans le même temps, l'Europe abolit les frontières pour les marchandises, les services, les capitaux. L'Europe doit au contraire être le lieu de renforcement des droits humains, en ce compris leurs droits économiques et sociaux, et de promotion d'une réelle solidarité Nord-Sud.

## 2. Sécurité sociale : mieux financée pour assurer durablement une protection sociale améliorée

Le MOC tient tout d'abord à affirmer son ferme attachement au maintien du caractère fédéral de la sécurité sociale comme mécanisme structurel de solidarité entre les personnes, ainsi qu'à sa gestion paritaire.

Notre système de sécurité sociale permet à de nombreuses familles et à de nombreuses citoyennes et citoyens d'échapper à la précarité et la pauvreté, et permet d'amortir le choc des crises. Mais cela ne signifie pas qu'il rencontre bien toutes les situations sociales que vivent en particulier les personnes les plus défavorisées, ni qu'il est à l'abri des menaces, que pourraient faire peser sur lui sous prétexte de des problèmes budgétaires, les tenants du « libéralisme compassionnel », qui veulent le réduire à des minima pour une catégorie limitée de la population et renvoyer l'essentiel de la protection sociale au marché et aux assurances privées. Les coûts sociaux liés au vieillissement de la population vont croître de plus en plus rapidement au fil des années. Il importe dès lors de mener une politique de moyen terme qui permette d'en assurer le financement et de rassurer la population sur le niveau futur des pensions.

Le MOC estime donc qu'il faut continuer à renforcer la sécurité sociale, en agissant sur trois plans :

- D'abord, il faut l'améliorer dans sa fonction de sécurité d'existence et son accessibilité au plus grand nombre, du plus pauvre au plus riche, en offrant une protection de haut niveau, combinant les principes d'assurance et de solidarité, qui puisse renforcer son attractivité et **limiter le recours aux couvertures complémentaires.**

Pour cela, il faut d'une part revaloriser les prestations, en commençant par celles dont le taux de remplacement par rapport au salaire moyen est le plus faible (les pensions les plus anciennes, les indemnités de chômage et d'invalidité – cohabitants, isolés -, les minima) et d'autre part, mettre en œuvre une véritable liaison structurelle des allocations (y compris les allocations familiales) et des pensions à l'évolution du bien-être, au delà de leur indexation au coût de la vie, ceci pour stopper le décrochage entre ces revenus de remplacement et les revenus du travail, et donner aux allocataires sociaux et aux pensionnés les moyens de mener une vie décente.

Vu le bas niveau général des pensions dans notre pays par rapport aux autres pays européens, nous soutenons plusieurs mesures. Tout d'abord, élargir les conditions d'accès à la pension minimale et la porter, pour une carrière complète à 110% du seuil de risque de pauvreté (estimé pour l'année en cours), la GRAPA devant atteindre au moins ce seuil.

Ensuite, suivant la priorité absolue aux pensions légales que nous défendons, les plafonds doivent être revalorisés et liés au bien-être. Un plafonnement calculé sur base des salaires de l'ensemble de la carrière devrait remplacer le plafonnement par année de carrière. Le taux effectif de remplacement doit aussi être progressivement augmenté par une réforme progressive du calcul des pensions (**notamment par l'actualisation des salaires de la carrière**). Enfin, outre le maintien des assimilations, il faut stimuler et faciliter les possibilités pour les hommes et les femmes de se constituer une carrière complète **et améliorer la pension actuelle des femmes retraitées qui n'ont pas pu bénéficier d'assimilations.**

Pour assurer une protection sociale large, juste et efficace, il convient aussi que les revenus de l'aide sociale tels le revenu d'intégration ou les allocations pour handicapés, soient également adaptés à l'évolution du bien-être et qu'ils soient portés au moins au seuil de risque de pauvreté.

- Ensuite, il est nécessaire d'adapter la sécurité sociale à l'évolution des besoins : le vieillissement de la population et la prise en charge de soins de plus en plus lourds, l'accueil des enfants pour les familles, pour ne citer que ces deux exemples. C'est pourquoi notre système doit ouvrir de nouveaux droits pour tous, en particulier en matière de garde d'enfants (ce qui passe par la reconnaissance professionnelle des accueillants/tes d'enfants en appliquant dès 2011 un statut complet de travailleur/euse, et par le développement des moyens du FESC, gelé dans l'attente d'un accord institutionnel, en vue d'ouvrir de nouvelles places d'accueil). De même, nous attendons du prochain gouvernement qu'il améliore immédiatement l'aide à la personne âgée (APA) et mette sur pied une assurance-autonomie au plan fédéral uniquement, car c'est à ce niveau que l'on peut réellement répondre de manière solidaire et efficace aux problèmes liés à la dépendance chez les personnes âgées ou invalides. Sa mise en œuvre doit être encadrée pour éviter une hausse des prix des médicaments et matériels et des suppléments d'honoraires.
- Enfin, il est indispensable, pour permettre ces évolutions et préparer l'avenir (la retraite des générations du baby-boom, l'allongement de l'espérance de vie et l'accroissement des besoins qui en résultent), de garantir un financement suffisant et donc plus solidaire de la sécurité sociale. Il faut plus de sélectivité des réductions de cotisations patronales, mieux lutter contre la fraude, mettre un frein aux avantages échappant aux cotisations normales. Il faut en outre assurer à la sécurité sociale un financement récurrent (qui ne fasse pas l'objet de négociations permanentes), croissant, et qui soit plus équitable, dès lors qu'il reposerait davantage sur les revenus du capital (revenus mobiliers et immobiliers), et qui permette d'élargir le plus possible son assiette contributive. Pour ce faire, outre l'augmentation du financement alternatif actuel nous préconisons la mise en place d'une Cotisation Sociale Généralisée, affectée à la sécurité sociale, qui soit perçue sur tous les revenus<sup>3</sup>, quels qu'ils soient, avec une exonération à la base des premiers **12.850 Euros environ**. Par ailleurs, et afin de renforcer le pilier solidaire de la sécurité sociale, nous préconisons un mécanisme de solidarité financière par un prélèvement sur les produits des deuxième et troisième piliers (pensions complémentaires : assurances-groupe, fonds de pension, épargne-pension, assurances hospitalisations, etc.) en faveur du premier pilier et une révision du régime fiscal et de cotisation, dont le produit servirait à mieux financer le 1<sup>er</sup> pilier et qui permettraient de limiter les inégalités de couverture.

---

<sup>3</sup> Pour que la CSG soit efficace en termes de rendement et de justice fiscale, il est nécessaire de réaliser sans tarder un cadastre des revenus et des fortunes et de renforcer la lutte contre la fraude fiscale, ainsi que de faire en sorte que certains revenus actuellement non soumis à déclaration ou sous-évalués soient intégrés à l'assiette de perception à leur juste valeur (revenus cadastraux, loyers réels, certains produits financiers,...). De même, il est indispensable que soit levé le secret bancaire, de façon à ce qu'il y ait une réelle visibilité de tous les revenus. La CSG serait ainsi prélevée sur l'ensemble des revenus, non seulement ceux du travail mais aussi ceux du capital, mobilier et immobilier, en ce compris les plus-values, et un abattement permettrait d'exonérer complètement la tranche de revenus inférieure à 12.850 €.

De plus, le Gouvernement doit mener avec les entités fédérées une politique économique et budgétaire qui permette de réaliser et de maintenir à terme les améliorations de la protection sociale en tenant compte de l'impact du vieillissement. D'une part, promouvoir le développement d'une économie innovante, verte et répondant aux besoins sociaux, et qui crée dès lors plus d'emplois, génèrera plus de revenus et donc plus de recettes pour la sécurité sociale. D'autre part, une plus grande justice et efficacité fiscale et parafiscale, sera également indispensable pour revenir à l'équilibre budgétaire puis réduire le taux d'endettement public de façon à retrouver les marges budgétaires nécessaires. Enfin, pour le MOC, l'allongement des carrières effectives n'est pas la panacée, loin s'en faut. Il s'agit avant tout d'une mesure palliative de frein des dépenses de pensions à laquelle nous préférons la stratégie économique, fiscale, budgétaire et de développement de l'emploi exposée ci-avant et un plus fort investissement dans les compétences des travailleurs occupés et sans emploi et dans les mesures efficaces favorisant l'accès de tous à l'emploi.

De façon générale, le MOC souhaite que les mesures qui seront prises à l'avenir en matière de sécurité sociale aillent toutes dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes, et demande de relever les allocations des cohabitants et des isolés et d'individualiser progressivement les droits et les prestations en sécurité sociale sous la forme d'une application par cohortes d'âge.

### **3. Fiscalité : plus de justice fiscale pour l'action publique face à la crise et pour œuvrer au développement durable**

Le MOC entend réaffirmer la légitimité de l'impôt en tant qu'outil de solidarité pour développer une société plus juste et assurer l'avenir. Pour le MOC, l'impôt doit être à la fois juste et suffisant : juste, c'est-à-dire progressif, et suffisant, car il doit permettre de financer des fonctions collectives de haut niveau et accessibles à tous –maintenant et pour les générations futures- et contribuer au financement du coût du vieillissement pour la sécurité sociale.

**Pour remplir ces deux conditions, il est impératif que la fiscalité reste dans une très large mesure une matière fédérale. L'autorisation donnée aujourd'hui aux entités fédérées de s'écarter des règles fédérales en la matière conduit déjà à des dysfonctionnements préjudiciables, notamment à des différences de salaire net entre collègues faisant le même travail, du fait qu'ils résident dans des régions différentes.**

Le MOC, compte tenu de la crise économique et de la situation budgétaire, des besoins de la sécurité sociale et des services collectifs, ainsi qu'en matière de développement durable, demande que les moyens (cotisations et impôts) augmentent plus vite que l'évolution du PIB et soient en tous cas mobilisés en suffisance et de manière équitable.

Le MOC est donc demandeur d'une réforme fiscale qui ne consisterait pas, comme la précédente, à réduire les impôts en en faisant surtout bénéficier les plus hauts revenus, mais qui poursuive un triple objectif : plus de capacité d'action publique et collective face à la crise, plus d'égalité et de justice fiscale (aussi par une plus large assiette de perception) et plus de développement durable.

C'est pourquoi le MOC formule les attentes suivantes vis-à-vis du prochain gouvernement :

- Restructurer les barèmes de l'impôt des Personnes Physiques, pour en augmenter la qualité redistributive et en rétablir une plus forte progressivité.
- Reglobaliser tous les types de revenus pour le calcul de l'IPP.
- Etablir un cadastre des revenus et des fortunes (suppression du secret bancaire et transmission automatique des données), et le tenir à jour en permanence, afin de pouvoir identifier plus clairement l'état de tous les revenus en Belgique et leur évolution, et de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger des inégalités qui ne cessent de croître, notamment en instaurant un impôt sur les grosses fortunes et en mettant en place des taxations des flux financiers spéculatifs (qui ne sont pas réinvestis dans les activités productives).
- Assurer une plus juste contribution des revenus mobiliers (intérêts, dividendes, plus-values), aujourd'hui très peu ou pas imposés, notamment en soumettant davantage de produits financiers à la directive européenne.

- Opérer une révision des revenus cadastraux, aujourd'hui complètement « dépassés », et développer une taxation des revenus immobiliers des propriétaires bailleurs, non plus sur le revenu cadastral avec diminution forfaitaire mais sur la base des loyers réellement perçus diminués des frais d'entretien, de rénovation et d'investissement en économie d'énergie.
- Évaluer, puis simplifier et limiter, voire supprimer pour certaines d'entre elles, les déductions fiscales (assurances-groupe, assurances-vie, épargne-pension, titres-services), qui sont autant de dépenses fiscales pour l'Etat dont ne bénéficie qu'une partie plutôt favorisée de la population et que les plus nantis cumulent à leur maximum.
- Développer une fiscalité qui encourage les entreprises et les citoyens à participer activement au développement durable (investissements immobiliers en économie d'énergie, production et consommation d'énergie renouvelable, taxe CO2, voitures de société, incitants aux transports en commun, etc.)
- Intervenir en faveur d'une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés<sup>4</sup> et de la TVA, comme du précompte mobilier. Le MOC s'oppose à une autonomie accrue des Régions et Communautés en matière d'impôt des sociétés, car elle favoriserait le dumping fiscal au sein même du pays, ainsi qu'à de nouvelles réductions de l'impôt des sociétés qui seraient compensées par une hausse de taxes sur la consommation. Il demande aussi de prendre des mesures à l'encontre des possibilités de faire taxer une partie de ses revenus au titre de l'impôt des sociétés, plus avantageux. Le MOC demande de revoir le système des intérêts notionnels pour en réduire le coût exorbitant (par exemple limiter aux nouveaux fonds propres depuis 2006, pour éviter l'effet d'aubaine, et conditionner la mesure à la création d'emplois) et éviter les abus manifestes observés. Enfin, le MOC s'oppose à toute nouvelle réduction de l'impôt des sociétés ou de la TVA (dans le secteur Horeca), sans évaluation objective des effets des baisses antérieures et sans lutte efficace contre la fraude fiscale et sociale.
- Renforcer substantiellement la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, notamment en créant un service performant de lutte contre la fraude fiscale au sein du SP Finances, et stopper toute opération d'amnistie fiscale.
- Poursuivre le processus d'individualisation de l'impôt des personnes physiques, notamment par la suppression du quotient conjugal.
- Supprimer la déductibilité fiscale des créances alimentaires et tendre à la non imposition dans le chef du créateur, en introduisant une déduction pour enfant à charge dans le chef des deux parents.
- Élargir l'accès au bénéfice du Service des Créances Alimentaires et assurer la pérennité de ce service.

---

<sup>4</sup> Base comparable et taux minimum autour de 30%.

## **4. Santé : développer la couverture solidaire pour assurer à tous des soins de santé de qualité**

Une assurance sociale pour les soins de santé telle qu'elle existe dans notre pays est le meilleur instrument de la solidarité entre bien portants et malades, entre niveaux de revenu et entre générations. Cet outil remarquable permet de garantir l'accès à des soins de santé de qualité, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays où bénéficier de tels soins est réservé à ceux qui en ont les moyens.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel que l'assurance soins de santé reste fédérale puisque c'est à ce niveau qu'on peut le mieux mettre en œuvre une solidarité entre toutes et tous, nécessaire à assurer une bonne couverture des soins.

Toutefois, le coût des soins de santé est en augmentation constante, par l'effet combiné de l'évolution des technologies médicales, du coût des nouveaux médicaments et de l'allongement de la durée de vie. Cela entraîne une croissance rapide des dépenses de santé, ainsi qu'une augmentation préoccupante des coûts à charge des patients, ce qui conduit à une exclusion croissante de personnes en situation de précarité qui reportent des soins pour raisons financières.

Il convient donc d'améliorer la protection en matière de soins de santé, en particulier en prenant mieux en compte les dépenses auxquelles doivent faire face certaines catégories de patients en particulier (patients dépendants ou en soins palliatif, malades chroniques, personnes devant recourir à des prothèses), et en élargissant la couverture en matière d'assurance obligatoire (par exemple, en intégrant dans l'assurance maladie obligatoire le système d'hospitalisation solidaire tel qu'il est développé par la Mutualité chrétienne, en remboursant mieux certaines disciplines non conventionnées), mais aussi en limitant fortement les suppléments en chambre commune ou à deux lits, moyennant un meilleur financement des hôpitaux, et en plafonnant les suppléments d'honoraire en chambre particulière. Il faut aussi améliorer la protection en matière de soins de santé pour les personnes ayant des petits revenus ou un revenu unique (par exemple les familles monoparentales). Des dispositifs comme l'OMNIO et le MAF ne peuvent pas servir de prétexte à l'avenir à des politiques plus sélectives en matière de remboursement et plus laxistes concernant les prix, tarifs d'honoraires et suppléments, ou encore conduire à la suppression des catégories sociales pour ne se référer plus qu'aux seuls revenus déclarés. Il importe aussi de mieux informer les bénéficiaires potentiels du statut OMNIO et de l'intervention majorée et de tendre à des octrois automatiques.

Le MOC estime dès lors qu'il est impératif de maintenir une norme de croissance du budget INAMI qui soit suffisante pour garantir à chacun l'accès aux soins. La norme actuelle de 4,5% par an ne peut être réduite aux frais du patient ou du personnel. Mais il faut continuer à responsabiliser tous les acteurs pour éviter les dépenses inutiles et superflues. En particulier, en matière de fixation des prix (plus de transparence) et de prescription des médicaments, Mais, pour faire face au défi du vieillissement, un financement plus important de l'assurance soins de santé sera nécessaire à l'avenir, ce pourquoi la norme actuelle permet déjà de financer un fonds de réserve. Sans moyens accrus, les patients les mieux nantis se tourneront de plus en plus vers des assurances privées, qui sélectionneront les risques et rejeteront les situations les plus lourdes. Aujourd'hui déjà, le secteur commercial montre plus d'intérêt aux services de santé. Le MOC s'oppose à cette marchandisation de la santé, exige des conditions strictes à ceux qui offrent des activités liées à la santé, demande de limiter les pratiques

privées des médecins hospitaliers hors de l'hôpital, et refuse que les règles applicables à l'assurance-soins de santé soient celles du commerce.

Par ailleurs, le MOC observe une tendance croissante à la sur prescription et à la surconsommation de médicaments ainsi qu'à la médicalisation de problèmes d'ordre social. Il réclame que des mesures soient prises pour mettre un frein à cette évolution.

Le MOC demande donc au prochain Gouvernement de confirmer par la loi le caractère d'intérêt général des activités exercées dans le cadre de la loi sur les mutualités, non seulement dans la gestion de l'assurance maladie (où leur caractère non-lucratif doit maintenir leur rôle exclusif, interdisant quelque forme d'assurance commerciale que ce soit), mais aussi en matière de prévention et de couverture de risques nouveaux ou non pris en compte par l'assurance-soins de santé.

Le système de santé doit être adapté aux besoins en le diversifiant. Il faut en priorité, convertir des services hospitaliers pour la revalidation et la convalescence, développer les services non hospitaliers, les services de soins palliatifs et les services pour personnes âgées démentes, renforcer l'offre de soins de santé mentale, et promouvoir la prévention dentaire, en particulier parmi les jeunes de familles défavorisées, et enfin développer l'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins.

Il faut aussi rouvrir la discussion entre partis du nord et du sud sur la mise en œuvre d'une assurance-autonomie fédérale : l'initiative prise en Flandre pose de nombreux problèmes de praticabilité et de viabilité (le nombre de personnes qui ne sont pas en ordre en est un signe évident), et cela doit encourager les responsables politiques à élargir une telle couverture à l'ensemble du pays tout en l'intégrant dans la sécurité sociale.

Enfin, le MOC préconise d'intégrer la dimension « santé » dans toutes les politiques qui peuvent influencer la santé des personnes (par exemple, à travers la promotion de la qualité des emplois et en matière de logements).

## **5. Emploi : favoriser un emploi de qualité et durable pour chacun par une meilleure articulation entre les niveaux de pouvoir**

En matière d'emploi, le MOC entend d'abord réaffirmer son attachement à la concertation sociale, au plan fédéral, et à la libre négociation des conventions collectives entre les partenaires sociaux, ainsi qu'au maintien des équilibres institutionnels actuels en matière de politiques d'emploi.

Les chiffres du chômage se situent à un niveau inacceptable, et le manque d'emploi reste un drame humain intolérable pour des milliers de travailleuses, de travailleurs et leurs familles.

On assiste par ailleurs à une dérégulation et une flexibilité de l'emploi qui renforcent la précarité et détériorent les conditions de travail.

Il est donc de la responsabilité du prochain gouvernement d'organiser un environnement socio-économique et législatif qui permette des créations suffisantes d'emplois durables et de qualité.

Le MOC considère que l'articulation actuelle des responsabilités politiques à cet égard entre le niveau fédéral et le niveau régional est un bon équilibre, mais qu'il convient sans doute d'en améliorer le fonctionnement par un dialogue plus suivi entre le Fédéral et les entités fédérées.

Le Gouvernement fédéral doit quant à lui agir sur différents plans :

- En encourageant beaucoup plus la création d'emplois durables (notamment fiscalement), et particulièrement dans les domaines public et non-marchand, ainsi que dans l'économie sociale, où les besoins sont nombreux et le potentiel de créations d'emplois est très important.
- En maintenant les emplois actuellement financés par le FESC via des moyens structurels suffisants et en menant à bien et dans les délais prévus l'instauration d'un statut complet de travailleur salarié pour les accueillantes conventionnées.
- En recyclant tout ou partie des réductions de cotisations qui n'ont pas d'effet avéré sur l'emploi vers des réductions qui ont un effet positif, par exemple par un ciblage sur les bas salaires et/ou les faiblement qualifiés, couplé éventuellement à une obligation d'offre de formation.
- Par une politique industrielle volontariste et visant des besoins collectifs (par exemple, dans la construction de logements, optimisant le rendement énergétique, ou dans le domaine de l'énergie) et en soutenant fiscalement les filières liées au développement durable.
- En matière de temps de travail, en permettant des réductions collectives et des aménagements du temps de travail et des carrières, afin de favoriser l'embauche et une meilleure qualité de vie.  
Nous demandons par ailleurs d'augmenter le nombre d'années assimilables pour mieux tenir compte de l'évolution du temps de travail tout au long de la carrière.

- En garantissant la libre négociation collective des salaires et des conditions de travail, mais en décourageant ou en limitant (en particulier par une taxation adéquate) les formes de rémunération (participations aux bénéfices et stock-options, chèques de toutes sortes, voitures de société et autres avantages en nature, assurances complémentaires privées, etc.) qui éludent l'impôt et les cotisations sociales.
- En encourageant les entreprises à développer la dimension qualitative et durable de la production économique : la recherche et développement, le type de produit, et notamment son impact écologique. Il est indispensable de réinventer notre mode de production et notre façon de consommer. Nous devons entrer dans une nouvelle société, où nous allons devoir produire moins et mieux de manière à consommer moins et mieux. Dans cette perspective, le MOC demande de mieux répartir le temps de travail.
- En soutenant la formation permanente des travailleurs notamment par la restauration intégrale du droit au Congé Education Payé.
- En introduisant des clauses sociales et de développement durable dans les cahiers de charges de marchés publics.
- En limitant les formes de flexibilité (contrats, salaires, etc.), y compris dans le secteur public, qui conduisent souvent les travailleurs, en particulier les plus jeunes d'entre eux et les femmes, à la précarité.

Le développement de la flexibilité se traduit actuellement par une importance accrue des emplois proposés seulement à temps partiel, particulièrement dans certains secteurs. C'est pourquoi, le MOC demande de mener une politique qui aboutisse à permettre effectivement aux travailleurs à temps partiel intéressés d'augmenter leur durée du travail dans l'emploi qu'ils occupent, afin qu'ils puissent disposer de revenus suffisants et d'une bonne protection sociale, y compris une pension décente au moment de leur retraite.

Le MOC demande aussi une amélioration des revenus pour les travailleurs/euses et notamment les jeunes à temps partiel non choisi afin qu'ils ne tombent pas sous le seuil de pauvreté.

- En luttant contre toutes les discriminations à l'embauche et contre les inégalités salariales entre hommes et femmes.
- Suite au nouveau plan d'accompagnement déposé en fin de législature par la Ministre de l'Emploi et du Travail les modalités de l'activation paraissent avoir été améliorées alors que, sur le fond, la situation n'a pas vraiment changé.

L'accompagnement est un devoir de la part du service public de l'emploi. Il doit être réalisé de manière professionnelle et sérieuse. Cependant, une politique de l'emploi ne se peut se contenter d'accompagner les chômeurs, de les former, de les activer et de les contrôler. Le premier objectif de la politique de l'emploi consiste à soutenir la création de l'emploi. Il faut pour cela mobiliser des instruments efficaces pour créer des emplois supplémentaires dans le secteur marchand mais aussi en renforçant l'emploi dans les services collectifs (secteur public et non-marchand) ainsi qu'en utilisant le potentiel de l'économie sociale. Il faut de plus procéder à une évaluation sérieuse et régulière de ces outils, afin, notamment, d'éviter les effets d'aubaine. En outre, la politique d'activation ne doit pas être un prétexte à un renforcement de la politique de sanction.

Un grand débat nous paraît indispensable sur la politique de l'emploi à mener par les pouvoirs publics en ce qui concerne les services publics eux-mêmes (où l'emploi statutaire est de plus en plus souvent délaissé au profit d'emplois précaires) et l'évaluation de dispositifs d'insertion (ALE, titres-services, article 60, ...).

Le MOC demande avec insistance de revoir le système des titres-services dont le coût pour la collectivité est considérable. Il s'agit à la fois d'éviter la concurrence avec les emplois et les services existants et de pérenniser le dispositif à destination des employeurs qui garantissent des emplois durables, le respect de la législation sociale et des droits des travailleuses, une offre de formation et d'accompagnement dans une perspective de développement professionnel et de qualité des services.

Le MOC s'oppose fermement à la mise en place de titres-services « sociaux » qui ne feraient qu'aggraver le risque de déstructurer et mettre en péril les services d'aides aux familles.

## **6. Mobilité : renforcer et concerter les politiques visant à limiter les transports polluants et à proposer des alternatives crédibles et abordables**

Les politiques de mobilité relèvent en grande partie des Régions (transports publics régionaux, aménagement du territoire, aéroports régionaux) et de l'Europe (TVA, incitants divers, libéralisation des « marchés »). L'Etat fédéral détient cependant des leviers importants, voire essentiels dans une logique de transition indispensable du recours excessif aux énergies fossiles vers des modes de déplacement plus respectueux de la santé, de l'environnement et du climat et de la justice sociale.

- Le Gouvernement peut commencer par lever divers mécanismes qui encouragent l'usage excessif de la voiture individuelle et de l'avion.
  - Parmi les voitures neuves enregistrées chaque année en Belgique, environ 250.000 sont des voitures de société. Celles-ci bénéficient d'un régime fiscal avantageux qui incite de nombreuses entreprises à en faire une part importante de la rémunération de leurs travailleurs et décourage ces derniers de s'orienter vers d'autres modes de déplacement. Pour le MOC, il est urgent de revoir ce système en développant des alternatives crédibles à la voiture, comme les abonnements multi-transports, en mettant un terme au traitement fiscal avantageux des voitures de société et compensant les avantages par de réelles avancées sociales pour les travailleurs.
  - Le transport aérien est souvent moins cher que le transport par terre, en particulier le train. D'un point de vue écologique, c'est une aberration, héritée notamment des avantages fiscaux et des subsides dont a pu bénéficier ce secteur. Le MOC insiste sur la suppression de toutes formes d'aides publiques au transport aérien et plaide pour la mise en place, sur le plan européen et au niveau international, d'une taxe suffisante sur le kérosène. En outre, le Gouvernement, en concertation avec l'Europe, devra décourager ou interdire les vols des trop courtes distances.
- Le Gouvernement fédéral dispose d'un arsenal de mesures à mettre en œuvre pour encourager le recours aux transports en commun et diminuer le recours à la voiture individuelle.
  - Le volet le plus important concerne le chemin de fer. Comme l'a rappelé douloureusement la catastrophe ferroviaire de Buizingen, mais aussi une série d'autres constats tant de défaillances techniques que de retards quasi structurels des trains, la SNCB mérite un réinvestissement urgent et crédible de l'Etat fédéral. Un investissement qui doit se concentrer prioritairement sur la sécurité (avec des systèmes de freinage automatique correspondant aux standards européens), le respect des horaires, une augmentation de l'offre (nombre de trains et réouverture de gares) et l'accessibilité (tant en termes tarifaires pour tous les types de revenus qu'en termes physiques pour tous les types d'utilisateurs à commencer par les personnes à mobilité réduite). Pour le chemin de fer, comme pour les autres modes de transport collectif, il serait catastrophique de revoir les ambitions à la baisse et diminuer l'offre service, même par souci d'économie. Enfin, deux dossiers méritent de bénéficier d'un sérieux coup d'accélérateur : le déploiement du RER tant à Bruxelles que vers la périphérie et

la coordination de la SNCB avec les autres entreprises de transports publics, tant en termes de tarifs que d'horaires et d'infrastructures.

- Il s'agit aussi, au niveau européen, d'encourager le train, notamment à grande vitesse, mais à prix abordable, comme alternative au transport aérien. Cela vaut tant pour le transport des personnes que pour celui des marchandises qui doit bénéficier d'infrastructures ferroviaires et d'offre multimodale suffisants, ainsi que d'incitants financiers crédibles.
- Le Gouvernement fédéral peut aussi, de diverses manières, encourager des modes de transports alternatifs: le vélo (en augmentant par exemple l'indemnité de remboursement kilométrique), le co-voiturage (par des incitants financiers, notamment en entreprises), les voitures partagées ou les taxis collectifs.
- Enfin, le niveau fédéral reste compétent pour des pans entiers de la sécurité routière et à ce titre se doit de mettre en œuvre toutes les mesures utiles à diminuer drastiquement le nombre de victimes de la route, et à protéger prioritairement les usagers les plus faibles.

Vu la complexité de la matière, la diversité des mesures à prendre et la multiplicité des niveaux de pouvoir concernés, le rôle de l'Etat fédéral doit se distinguer par un renforcement notoire de la coordination de ces différents niveaux et peser sur les décisions européennes, notamment celles qui portent sur la libéralisation de pans entiers des services aux personnes, comme les transports des passagers sur le marché intérieur.

## **7. Logement : contribuer au respect du droit fondamental à un logement de qualité**

L'accès au logement devient réellement problématique pour un nombre de plus en plus grand de personnes, qu'elles aient ou non un emploi. Pour tout le monde, mais cela est évidemment davantage ressenti par les personnes en situation de précarité ou bénéficiant de faibles revenus, les coûts du logement (qu'il s'agisse des loyers ou des frais liés au chauffage, à l'eau, etc.) augmentent plus vite que les salaires et les allocations sociales.

Pour faire respecter le droit humain fondamental de l'accès à un logement décent et adapté, le MOC préconise d'une part une meilleure protection des locataires, et d'autre part, une fiscalité immobilière qui soit réaménagée dans le sens d'une plus grande égalité. Mais le MOC attend d'abord du futur Gouvernement qu'il prenne sérieusement en compte le problème du logement en développant une réelle initiative nationale (c'est-à-dire en associant les entités fédérées) de concertation transversale et permanente allant bien au-delà d'une conférence interministérielle trop peu réunie lors de la législature précédente. Ces lieux de concertation doivent permettre de mobiliser les acteurs pour appréhender et donner des réponses structurelles aux différentes dimensions du problème : la fiscalité, les politiques sociales, le pouvoir d'achat des ménages, les loyers, le prix de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements dans le cadre d'une prise en compte plus large du développement durable, la régulation du marché immobilier, et enfin d'aborder rapidement et de manière cohérente les aspects du logement qu'il est envisagé de régionaliser (dont plus particulièrement les baux à loyer)..

Ensuite, le MOC propose, en vue de soutenir l'accès à un logement en location :

- La mise en place de procédures d'objectivation et d'encadrement des loyers (selon des critères clairement définis) qui soient réellement opérationnelles. Pour ce faire, il est essentiel d'installer un observatoire national des loyers qui récolterait et traiterait les données nécessaires à cet encadrement.  
Une application réelle de la loi de 2007<sup>5</sup> concernant le nouveau système de garantie locative en refusant aux banques la possibilité de demander des frais de dossiers exorbitants aux locataires ainsi qu'en exigeant plus d'informations transparentes de leur part sur le sujet.
- L'application des mesures pour lutter contre toutes les discriminations en matière de logement comme la mise sur pied d'un cadre légal définissant les documents ou informations qu'un bailleur pourra exiger de la part d'un candidat-locataire ainsi que l'insertion d'une clause anti-discrimination dans les contrats d'agences immobilières.
- La suppression du statut de cohabitant de façon, notamment, à ne pas pénaliser les locataires qui emménageraient dans un logement de type habitat groupé.

---

<sup>5</sup> Désormais, les locataires les plus démunis ont la possibilité de constituer progressivement la garantie locative équivalente alors à trois mois de loyer soit auprès de leur institution bancaire qui était obligée de garantir le montant total dès la conclusion du contrat de bail, soit auprès de leur CPAS se portant garant auprès de la banque. À charge du locataire de reconstituer cette somme par mensualités pendant la durée du contrat avec un maximum de trois ans. Notons que ce dispositif devait mettre officiellement fin au paiement de la garantie en mains propres même si celle-ci reste pratique courante.

Enfin, en matière de fiscalité immobilière, le MOC suggère :

- La mise à jour des bases imposables au titre de l'impôt foncier (péréquation cadastrale).
- Une réforme de l'impôt visant à taxer les revenus locatifs réels nets, en déduisant les frais d'entretien, de rénovation et d'investissements en économies d'énergie<sup>6</sup>.
- L'allongement de la durée de taxation des plus-values réalisées dans le cadre de transactions immobilières<sup>7</sup>.
- Une révision de la fiscalité immobilière qui facilite l'acquisition d'un logement par les ménages moins favorisés et des mesures qui protègent les acquéreurs de difficultés temporaires pour payer leurs charges hypothécaires.

---

<sup>6</sup> En veillant toutefois à ne pas dissuader les propriétaires (retarder de quelques années la répercussion sur le revenu cadastral), et à ce que les coûts ne soient pas répercutés sur les locataires, notamment ceux qui sont précarisés et disposent d'un logement et d'équipements de mauvaise qualité.

<sup>7</sup> Afin de lutter contre le fait que certains cherchent à éluder la taxation de la plus-value en retardant la revente d'un immeuble.

## 8. Enjeux européens et internationaux

Il y a trois dossiers européens dans lesquels le futur gouvernement fédéral belge devrait, selon le MOC, s'investir sans compter : celui de la régulation financière qui, à force de traîner, finit par voir ses ambitions se diluer ; celui de la cohésion sociale, dont on parle peu et qui pourtant a quelque chose à voir avec la récente crise de l'euro ; et celui du réchauffement climatique, dont les aléas du volet international n'augurent rien de bon.

1. En ce qui concerne la régulation financière, il convient tout d'abord de rappeler qu'à la veille des élections fédérales de 2007, c'est-à-dire avant le déclenchement de la crise financière, le MOC soulignait déjà que « l'Union européenne doit se poser comme force de régulation et de stabilisation du système économique mondial, utilisant toutes les possibilités dont elle dispose pour adopter une réglementation sur son territoire qui veille à encadrer les marchés financiers, et pour en négocier les termes avec ses grands partenaires ». Un cri dans le désert. On connaît aujourd'hui le prix de sa non-prise en considération. Depuis le déclenchement de la crise en septembre 2008, l'UE a promis d'élaborer une nouvelle structure de surveillance financière, de modifier la directive sur l'adéquation des fonds propres et de celle sur les systèmes de garantie de dépôts, de lutter contre les politiques de rémunération poussant aux prises de risque excessives. Il était aussi question de taxer les transactions financières, d'encadrer les fonds alternatifs, les marchés des produits dérivés. Mais les ambitions de départ cèdent progressivement la place à un encadrement de plus en plus dilué, le lobby bancaire et financier jouant de tout son poids pour réduire la portée des propositions.
  - Durant la présidence belge, le nouveau gouvernement fédéral belge devra veiller à ce que les nouvelles directives européennes concernant la régulation des marchés financiers et les banques répondent réellement aux objectifs initiaux : que plus jamais l'industrie bancaire et financière ne puisse prendre en otage des États, les menaçant de faire crouler l'économie dans son ensemble, et les plongeant dans une crise budgétaire sans précédent.
  - Sur le plan de la fiscalité, le MOC demande l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés de manière à éviter les pressions à la baisse qui sont observées actuellement. Par ailleurs, il faut alléger la fiscalité sur le travail en la déplaçant vers le capital, vers les biens de consommation de luxe, et vers ceux qui ne respectent pas l'environnement.
2. En ce qui concerne la cohésion sociale, depuis quelques années, celle-ci est vue en Europe comme un coût, une charge pour le budget communautaire. Or dans un espace que l'on voudrait « intégré », la cohésion sociale et la solidarité constituent non pas une charge, mais une nécessité politique, économique et sociale. La crise de l'euro au printemps 2010 a montré qu'il n'est pas possible au sein de cet espace intégré de faire cohabiter des puissances exportatrices centrales qui profitent massivement du marché unique, et des économies plus faibles et périphériques, prises au piège de leur insolvabilité (provoquée notamment, il faut le rappeler, par le sauvetage de l'industrie bancaire et financière). Cette intégration ne peut être rendue possible que par une coordination beaucoup plus étroite des politiques économiques des États membres et de fortes politiques de cohésion économique et sociale et de solidarité. Le gouvernement fédéral belge doit d'abord montrer au niveau national que cette nécessité d'une forte cohésion sociale entre entités

fédérées est la condition d'un projet gagnant pour tous ; il doit promouvoir ensuite au niveau européen ce modèle de renforcement réciproque dans la solidarité.

- Pour éviter de nouvelles crises, l'Union européenne doit mettre au centre de ses priorités un processus de convergence régionale. Le MOC appelle le gouvernement belge à plaider pour un renforcement de cette convergence et de cette cohésion sociale, ce qui ne se limite pas à la lutte contre la pauvreté, mais doit englober un renforcement de la protection sociale — dont toute l'utilité a été mise en évidence durant la crise —, une lutte contre les écarts croissants entre régions/pays riches et régions/pays pauvres ; et une lutte contre le dumping social entre États membres par une égalisation dans le progrès. Ceci équivaut simplement à revenir à l'esprit premier de la Communauté européenne.
  - Les États membres de l'UE seront fortement mis sous pression dans les mois et années à venir pour consolider leurs budgets et procéder à des « réformes structurelles ». Pour le MOC, il faudra veiller à ce que les politiques d'emploi et de protection sociale ne pâtissent pas de ces réformes. Pour le MOC, il serait totalement intolérable que l'irresponsabilité et l'avidité des marchés financiers aient pour conséquence finale des réformes du marché du travail et/ou des pensions allant dans le sens d'une précarisation accrue, faute de pouvoir maîtriser l'industrie financière.
3. Enfin, en ce qui concerne la problématique du réchauffement climatique, le demi-échec des négociations de Copenhague en décembre 2009, doublé à la crise financière, semble avoir rétrogradé cette problématique dans l'ordre des priorités. Aujourd'hui, la priorité des priorités est la croissance économique, non pour plus de bien-être des populations, mais pour réduire les déficits publics et les niveaux d'endettement. Il est à craindre que cette priorité européenne pour la croissance économique, doublée d'un engagement insuffisant de la communauté internationale sur la question climatique, ne conduise l'UE à négliger ses propres responsabilités dans la lutte contre le changement climatique. Affronter de front cette lutte et les conditions d'un développement de l'emploi et d'une réduction des inégalités sociales impose de remettre en question notre modèle actuel de développement, ainsi que les indicateurs de croissance économique et le contenu de cette croissance.
- Le gouvernement fédéral belge devrait contribuer à approfondir les débats européens sur le contenu et la nature de la « croissance économique », afin d'élaborer un modèle économique au service de la société et de son environnement, et non l'inverse.
  - Le MOC plaide pour que la réflexion entamée par la Commission européenne sur « Le PIB et au-delà » soit intégrée dans la stratégie décennale actuellement en discussion EU2020.

En conclusion, en l'espace de deux ans, les paradigmes néolibéraux qui s'étaient emparés de la construction européenne en lui imposant, au nom de la croissance à tout prix, un agenda de dérégulation et de mise en concurrence, dans une confiance aveugle dans la main invisible, les marchés « efficients » et les acteurs « rationnels », ont non seulement échoué, mais ont en outre inscrit presque tous les États membres dans une trajectoire d'austérité. Il faudra que le gouvernement belge contribue à ce que l'UE tire les leçons de ces deux dernières années. Parmi ces leçons, il y a la régulation, le rôle retrouvé de la puissance publique, la nécessité d'une forte cohésion économique et sociale, mais aussi l'importance capitale des systèmes de protection sociale et de redistribution, de

sécurité d'emploi, sans lesquels la plupart des pays européens connaîtraient aujourd'hui le chaos social. Et il convient de faire contribuer largement l'industrie bancaire et financière au financement de ces systèmes, ainsi qu'accroître la contribution du capital au financement des grands enjeux sociaux et environnementaux.

Le MOC attend enfin des dirigeants politiques qu'ils s'impliquent davantage dans les dossiers européens à la mesure des enjeux qu'ils représentent et qu'ils communiquent plus régulièrement et clairement à ce sujet. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe retrouvera auprès des citoyennes et citoyens européens une adhésion forte et une confiance dans la poursuite d'un projet de cohésion et de solidarité.

## **9. Affaires étrangères et coopération au développement**

### **Le travail décent et la protection sociale : des stratégies de développement**

Le MOC opte résolument pour un modèle social de mondialisation. La croissance économique et le libre échange ne suffisent pas à assurer le développement durable des pays du Sud. Le MOC plaide dès lors pour un pilier social fort dans la politique de coopération au développement et soutient le travail décent et la protection sociale comme stratégies clefs de développement qui permettent aux populations de sortir de la pauvreté.

Le MOC plaide aussi en faveur :

- d'un ancrage fort du travail décent et de la protection sociale dans la politique belge de coopération au développement
- de la prise en compte du travail décent comme pierre de touche de la conclusion d'accords d'investissements et de commerce, plus précisément à travers l'adoption de clauses sociales dans ces accords au plan européen et multilatéral. De la même manière les accords belgo-luxembourgeois sur les investissements et les relations commerciales en cours de ratification méritent de bénéficier du même traitement.
- d'une prise en compte explicite par la Belgique du travail décent et de la protection sociale dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire, et dans la formulation d'un éventuel cadre international de développement postérieur à 2015

Par ailleurs, le gouvernement doit garantir que les entreprises belges respectent à l'étranger, en toutes circonstances, les normes internationales du travail, conclues au sein de l'OIT. La Belgique devrait utiliser ceci comme condition d'accès pour les crédits à l'exportation et pour leur assurance dans le cadre du Du croire et de Finexpo.

Enfin, dans les cénacles internationaux également, la Belgique devrait revendiquer une place centrale pour le travail décent et la protection sociale comme stratégie de développement, en particulier les initiatives prises par l'OIT, dont entre autres le plancher global de protection sociale (Global Social Protection Floor). Elle devrait aussi soutenir dans sa coopération multilatérale des programmes du BIT. Enfin, un appui complémentaire devrait être prévu pour les programmes nationaux relatifs au travail décent menés par le BIT.

### **Une politique de développement au service de la population locale**

La Belgique doit garantir que l'aide au développement qu'elle apporte contribue réellement au bien-être de la population du Sud. La tendance générale à l'appui budgétaire – conforme à la Déclaration de Paris – nous semble acceptable, pour autant que ce soutien soit également orienté vers les pouvoirs locaux et que cela se passe en pleine transparence et avec la garantie d'une bonne gouvernance. Cette dernière ne peut, selon le MOC, être garantie qu'à travers la participation active et l'implication de la société civile dans le processus de développement et dans la détermination des priorités du pays (mouvements sociaux, syndicats, mutuelles, ONG...).

Dans ce sens, le MOC plaide donc pour :

- Que la Belgique et ses pays partenaires insistent sur la participation et l'implication de la société civile dans l'émergence et la définition des priorités relatives à la coopération au développement
- Un soutien structurel et un renforcement des organisations sociales dans les pays du Sud, de sorte qu'elles puissent véritablement remplir leur rôle : contre-pouvoir face au Gouvernement, défense des droits et des besoins de la population face aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques (y compris dans les implantations locales des sociétés multinationales).

### **Une politique de coopération cohérente mais indépendante**

- La Belgique doit mettre en œuvre une politique de coopération cohérente dans laquelle une attention forte sera consacrée aux objectifs de développement dans l'ensemble de la politique belge, et plus particulièrement dans la politique de coopération au développement, dans la politique étrangère et dans la politique commerciale.
- En outre, la part du budget belge consacrée à la coopération au développement doit être préservée. Les 0,7% du PIB dévolus à l'aide au développement représentent un minimum qui doit être maintenu et qui, dans le même temps, doit être strictement réservé à la coopération au développement. Les efforts à consentir pour l'indispensable lutte contre le changement climatique doivent être financés par des moyens complémentaires à ceux de la coopération.

### **La Belgique et l'Europe doivent soutenir le Congo dans son processus de démocratisation**

Le MOC insiste pour que notre pays prenne les mesures nécessaires pour continuer à soutenir le processus de transition et de démocratisation en République Démocratique du Congo à travers le renforcement de la société civile. La présidence européenne peut servir ici de support pour accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

- Notre pays doit soutenir la présence des troupes de l'ONU (MONUC). Leur retrait doit être conditionné à la capacité de l'armée congolaise de protéger son territoire et sa population.
- Mettre fin à la violence persistante exercée par les groupes rebelles tout comme l'armée régulière à l'égard des populations (en particulier à l'endroit des femmes et des enfants) doit être une priorité.
- La Belgique doit jouer un rôle actif pour une exploitation optimale des ressources naturelles de l'Est du Congo, en faveur des populations locales, dans le respect des droits des travailleurs et en promouvant les conditions d'un travail décent. L'exploitation des mines et minerais doit être contrôlée par les pouvoirs publics
- Le processus de démocratisation doit continuer à être soutenu : la communauté internationale doit être sensibilisée à la nécessité d'organiser les élections locales dans les meilleures conditions.

## **Une politique active au Moyen-Orient dans le conflit israélo-palestinien**

Le MOC est en faveur d'une politique de paix plus active, en particulier au Moyen-Orient. L'Union européenne doit, sur le terrain de l'application du droit international, s'élever de façon plus ferme contre la politique d'occupation menée par Israël. Dans cette optique la Belgique doit :

- Maintenir son attitude afin d'exclure la requalification des relations euro-israéliennes aussi longtemps qu'Israël bafoue le droit international.
- Faire dépendre, pendant la présidence belge de l'UE, la plus grande intégration d'Israël au sein de l'Union européenne (Europol, aviation civile...) du respect du droit international.
- Condamner fermement l'extension des implantations illégales à Jérusalem-Est et sur la rive occidentale du Jourdain.
- Encourager l'Union Européenne à suivre les enquêtes palestiniennes et israéliennes relatives au conflit à Gaza. Seule cette reconnaissance des torts peut défaire le climat d'impunité.

Enfin, notre pays ne peut admettre que l'espace démocratique des organisations des droits de l'homme israéliennes soit réduit. Les tentatives de réduire au silence ces organisations doivent être empêchées.

## 10. L'institutionnel

---

Pour le MOC, il est inadmissible que des conflits politiques d'ordre communautaire paralysent les institutions et mettent en péril la continuité de l'action publique alors que des enjeux autrement plus importants réclament une mobilisation politique urgente, tant pour ce qui concerne le quotidien des citoyens et des travailleurs (l'emploi, le pouvoir d'achat, la régulation du marché de l'énergie, la pérennité et le développement de la sécurité sociale) que pour les générations futures (enjeux climatiques et environnementaux, coût du vieillissement de la population,...).

Toutefois, nous sommes conscients que les débats relatifs à l'organisation institutionnelle du pays mettent en jeu des choix globaux d'organisation sociale qui ont potentiellement un impact très concret sur la qualité de vie de chacun et sur les droits fondamentaux des citoyens et des travailleurs : droit aux soins de santé, droit à un logement, droit à des services publics efficaces et accessibles, droit à l'énergie, droit à une protection sociale,...

Pour le MOC, il convient par conséquent, et préalablement à toute discussion institutionnelle de définir le projet que nous entendons soutenir pour le développement de notre pays et de ses régions et communautés. Ce projet, le MOC demande qu'il soit basé sur la solidarité et l'égalité, et qu'il poursuive un objectif de mieux-être pour les travailleurs, les allocataires sociaux et les personnes qui vivent dans la précarité et la pauvreté dans tout le pays.

Pour ces raisons, **le MOC considère que la protection et la sécurité sociale, la fiscalité des personnes et des entreprises, la négociation salariale et le droit du travail doivent rester de la compétence du pouvoir fédéral** : les travailleurs et les allocataires sociaux, comme d'ailleurs l'ensemble des citoyens de tout le pays doivent être traités à cet égard selon les principes de **l'égalité** et de la **solidarité**.

Il est toutefois nécessaire d'améliorer le fonctionnement de notre système politique : en renforçant la coordination fédérale et la coopération entre les entités d'une part, et en permettant aux entités fédérées de mener des politiques spécifiques les mieux adaptées à leur réalité d'autre part, tout en les responsabilisant par rapport à des objectifs définis au niveau fédéral et à leur mode de gouvernance publique.

Le MOC estime enfin qu'il faut développer un système fédéral basé sur trois régions mises sur pied d'égalité, ce qui implique de reconnaître la Région Bruxelloise comme une région à part entière et de lui octroyer les moyens nécessaires, tout en reconnaissant aux trois communautés le rôle qu'elles doivent jouer en matière culturelle et sociale.

